

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 748 complétant l'arrêté n° 638 du 11 juillet 1940 portant réglementation de la vente de certains produits à l'intérieur de la colonie

n° 748

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 août 1940

Numéro JO
n° 525 du 31/08/1940

Date du numéro
31 août 1940

VISAS

Le Général de division, chargé de mission et de l'expédition des affaires de la colonie, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre

Vu l'arrêté du 11 juillet 1940 portant réglementation de la vente de certains produits à l'intérieur de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — L'article premier de l'arrêté du 11 juillet 1940, susvisé, est complété ainsi qu'il suit : « tissus de coton, vins et boissons hygiéniques, cigarettes et enfin tous produits que le Service du Ravitaillement général jugera à propos de contrôler. » (Le reste sans changement.)

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

GERMAIN.